



Inscription a la conduite accompagnee

Par **doubs**, le **30/09/2016** à **11:26**

bonjour,j ai inscrit en avril mon fils a la conduite accompagné ,mais il a jamais mis les pied,je leurs ai dit quel solution pour ne pas perdre mes 600euros ,ils m ont dit de la suspendre pour une duré de 6 mois,mais comment je doit faire ou est il possible de se faire remboursée car mon fils n est pas motivé a y allé ???

Par **LLB**, le **30/10/2016** à **12:39**

Bonjour, la seule solution que je vois est qu'il faut négocier avec votre auto-école.
Au niveau juridique il faut regarder le contrat passé avec votre auto-école lors de l'inscription.
Mais souvent une durée (pour moi de 6mois) est fixée par l'auto-école, c'est la durée pendant laquelle l'élève a le droit d'accéder à leurs services. Au bout de 6 mois, si l'élève n'a toujours pas passé son code de la route, il faut de nouveau payé ou l'accès à certains services est limité.
Pour le remboursement, c'est plus difficile. J'ai voulu changé d'auto-école mais il n'a pas été possible d'obtenir un remboursement total.
Bon courage.